



NORMAN STARK

L'IMMOBILIER À TAILLE HUMAINE

TRANSACTION:

- Honoraires vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commercial, droit au bail, cession de parts. Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon indication dans le mandat.

Le barème ne concerne pas les ventes dans le neuf et en état futur d'achèvement (VEFA)

BAREME DES HONORAIRES

PRIX DE VENTE - HONORAIRES MAXIMUM

Jusqu'à 49 999€	6 500€ TTC
de 49 999€ à 100 000€	10 000€ TTC
de 100 000€ à 149 000€	7,5% TTC
de 150 000€ à 199 999€	6,5% TTC
de 200 000€ à 699 999€	6% TTC
de 700 000€ à 1 499 999€	5,5% TTC
de 1 500 000€ à 2 000 000€	5% TTC
+ de 2 000 000€	4,5% TTC

Le barème d'honoraires présenté ci-dessus indique les tarifs maximums appliqués par Norman Stark, conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022, qui modifie celui du 10 janvier 2017 sur l'information des consommateurs par les professionnels de la transaction immobilière.

En cas de collaboration avec une autre agence (inter-cabinet), nos honoraires resteront dans la limite des montants indiqués dans le présent barème ainsi que ceux mentionnés dans le mandat de vente et/ou de recherche signé par le mandant.

CONDITIONS GENERALES

1) Ni Norman Stark ni ses agents commerciaux mandataires ne reçoivent de fonds, titres, effets ou valeurs de la part de leurs clients lors de la réservation.

2) Les tarifs sont exprimés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur et inclus.

3) Les agents commerciaux mandataires de Norman Stark ne sont pas autorisés à rédiger des avant-contrats, compromis de vente, baux de location ou états des lieux. Ces documents, engageant les parties, sont établis par un notaire, un huissier ou un avocat

4) Nos honoraires sont indiqués en euros TTC et sont dus :

- Pour une vente immobilière : dès la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
- Pour une location d'habitation : A la signature du bail de location

5) Les honoraires de Norman Stark sont réglés directement par le donneur d'ordre ou le mandant désigné dans le contrat de mandat ou l'avant-contrat, sur présentation d'une facture d'honoraires établie au nom du débiteur.

